

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2017

I – APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2017

Christelle POUSSE demande si la responsable du restaurant scolaire a été rencontrée suite aux marchés denrées alimentaires. Une réponse positive lui est fournie.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 Mars dernier est approuvé à l'unanimité.

II – AFFECTATION DU RESULTAT

✓ Service assainissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé :

22 713,73 €.

✓ Commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 aux comptes :

- 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 40.000€
- 002 – excédent de fonctionnement reporté : 63.962,45€
- 001 - en résultat antérieur de la section d'investissement : 93.771,05€

III – VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017, et propose d'augmenter les taux d'imposition de 1 ou 2% pour l'année 2017 comme suit :

	Bases 2016	Taux votés pour 2016	Produit attendu 2016	Bases 2017 prévisionnelles	Proposition augmentation 1%		Proposition augmentation 2%	
					Taux proposés pour 2017	Produit attendu	Taux proposés pour 2017	Produit attendu
Taxe d'habitation	2 090 074	17,12%	357 821	2 113 000	17,29%	365 338	17,46%	368 930
Taxe foncière bâtie	1 263 324	23,72%	299 660	1 284 000	23,96%	307 646	24,19%	310 600
Taxe foncière non bâtie	67 697	44,32%	30 003	67 600	44,76%	30 258	45,21%	30 562
			687 484			703 242		710 091

Monsieur le Maire propose au vote l'augmentation des impôts locaux à hauteur de 2%, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (Vote : Contre : 8 Abstention : 3 Pour : 7),

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux pour l'année 2017 à raison de 2%

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un nouveau vote pour une augmentation des impôts locaux à hauteur de 1%. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (Vote : Contre : 5 Abstention : 1 Pour : 12)

- **DECIDE** d'augmenter les taux pour l'année 2017 de 1% comme suit :

	Taux
Taxe d'habitation	17.29 %
Foncier bâti	23.96 %
Foncier non bâti	44.76 %

Le produit attendu s'élève à 703.242€.

VI – SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

LIBELLES	2017
Amicale UNC-AFN	150
Association Parents d'Elèves (APE)	150
Brette Animation	150
Ciné' ambul	440
Génération Mouvement	150
M.J.C.	1 000
Esprit Brettois	150
Coopérative Scolaire	1 600
Amicale des sapeurs-pompiers	150
Amicale des anciens sapeurs-pompiers	150
Jardinier Sarthois	150
A.S.B.	450
Brette Sportif	800
Pétanque Brettoise	400
Tricotine	150
Bigbadaboom	150
Funscrap	150
Association pour la préservation du cadre de vie	150
Okyame	100
Comice Agricole Cantonal	580
Comice Agricole Brette	0
Group. canto. échanges franco-allemands	580
Assoc. PARTAGE Ecommoy	300
ADMR (aide domicile milieu rural)	150
Sarth 72	531
L'ADAPT	30
Centre Rabelais – Changé	1 550
Les Restos du Cœur	500
MFR Verneil	0
Lycée Les Horizons	25
Groupement de destruction des ennemis des cultures	150
Commune de Parigné l'Evêque (feu d'artifice)	1 000
UNSS collège Louis Cordelet	150
Collège L.Cordelet séjour montagne	330
Subvention à répartir par délibération	1334
Endurance 72 / Sarthe running	100
Bigbadaboom (fête de la musique)	600
Brette sportif	500
TOTAL	15.000

ET précise que la subvention à la Commune de Parigné L'Evêque, pour le feu d'artifice, sera attribuée sous réserve du reversement des adhésions à la bibliothèque (fonctionnement en réseau) par la Commune de Parigné l'Evêque à Brette les Pins.

VII – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

✓ Service assainissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2016 du service Assainissement qui s'équilibre à :

- section de fonctionnement : 221.792 €
- section d'investissement : 360.619 €

✓ Commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2016 qui s'équilibre à :

- section de fonctionnement : 1 540 452 €
- section d'investissement : 1 102 182 €

VIII – BILAN ANNUEL 2016 DES CESSIONS ET IMMOBILISATIONS

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de services publics prévoit que les assemblées délibérantes débattent, au moins une fois par an, sur la politique foncière menée par les collectivités.

Il rend compte des dossiers 2016 :

- Cession d'une propriété sise 22 rue des Tulipes cadastrée section B n° 275 et 1796, d'une superficie totale de 487 m², au prix de 105 000 euros, à Monsieur Steevens BOUVET et Madame Elodie TACHEAU,
- Acquisition des parcelles cadastrées section B n°1015 et 1018 d'une superficie de 4.425m² sises la lande du chaton au prix de 885 euros appartenant à Monsieur Anthony HAUVIEUX.
- Acquisition des parcelles cadastrées section B n°894, 897, et 898 d'une superficie de 8.385m², sises la lande du chaton, au prix de 1650 euros, appartenant à Monsieur Claude HAUVIEUX.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

VII – MAPA SALLE DE MOTRICITE : ATTRIBUTIONS DES LOTS

LOTS		ENTREPRISES		MONTANTS	
N°	DESIGNATION	NOM	ADRESSE	HT/€	TTC /€
1	DEMOLITION GROS ŒUVRE RAVALEMENT	LMBTP	Zone Artisanale de la Pécardière 72450 MONTFORT LE GESNOIS	52 000,00	62 400,00
2	CHARPENTE BOIS MET ALLIQUE BARDAGE	DURR	Z.A. la Boussardière 72250 PARIGNE L'EVEQUE	21 826,00	26 191,20
3	ET ANCHEITE COUVERTURE	CLIMELEC	Z.A. De la Prefecture 72650 TRANGÉ	26 500,00	31 800,00
4	MENUISERIE ALUMINIUM MET ALLERIE	DABIN	Z.A. Route de la Flèche 1 rue du Pont 72302 SABLE SUR SARTHE	33 334,22	40 001,06
5	MENUISERIE INTERIEURE BOIS	AUGEREAU	Z.I de la Prairie 72150 LE GRAND LUCE	7 154,90	8 585,88
6	PLATRIERIE ISOLATION FAUX PLAFOND	DITOURS	77 rue de Grandmont 37550 SAINT AVERTIN	14 266,63	17 119,95
7	ELECTRICITE	PASTEAU	6, rue du 11 Novembre 72800 AUBIGNE LE RACAN	14 748,22	17 697,34
8	CHAUFFAGE VENTILATION SANITAIRES	PASTEAU	6, rue du 11 Novembre 72800 AUBIGNE LE RACAN	17 232,81	20 679,37
9	CARRELAGE FAIENCE	CMD	190 rue de Beaugé 72700 ROUILLON	9 140,00	10 968,00
10	PEINTURE SOLS SOUPLES	BOULFRAY	Z.I Ouest 8 rue Gilbert Romme 72200 LA FLÈCHE	10 232,84	12 279,41
11	VRD	BAUDUCCEL TP SERVICES	Z.A. de la Forêt 72470 CHAMPAGNE	24 121,67	28 946,00
			TO TAUX	230 557,29	276 668,21

VIII – VOIES DOUCES : INSCRIPTION PROGRAMME LEADER

Monsieur le Maire explique que le projet « opération Voies douces » peut bénéficier d'un financement, pour la mise en œuvre d'opérations de stratégie locale de développement au titre du programme LEADER.

Le Conseil Municipal approuve l'inscription du projet « voies douces » au titre du programme leader et charge Monsieur le Maire d'engager la procédure.

IX - AFFAIRES DIVERSES

✓ Participation départ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au départ de Mme RENAULT Isabelle, un cadeau a été envisagé et propose l'attribution d'un bon ou d'un chèque cadeau d'une valeur de 250€. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

✓ Site Internet – hébergeur -

Le Conseil Municipal prend acte du déplacement du site internet de DRI vers OVH pour un coût de 87,44€ TTC, moins élevé que le précédent et permettant d'augmenter l'espace nécessaire. Les prestations fournies intègrent les abonnements liés aux e-mails et à l'hébergement, ainsi que le transfert du nom de domaine.

✓ Fondation du Patrimoine -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'appel aux dons dans le cadre de la campagne de mobilisation du mécénat populaire ayant pour objectif de recueillir des fonds pour restaurer le tableau du Miracle de Saint Julien et la couverture de l'Eglise est lancé.

✓ divers -

Un panneau réalisé par les TAP dans le cadre du Comice se détache de la clôture de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Véronique CORMIER

Bernard LAIR